

DIAGNOSTIC DES LOISIRS NOCTURNES MONTRÉALAIS

un mémoire rédigé par

MTL 24/24

présentée à

Commission permanente
sur la culture, le patrimoine et les sports
de la Ville de Montréal

dans le cadre de la consultation publique

Diagnostic du loisir public montréalais

7 juin 2019

PRÉSENTATION

MTL 24/24 est un organisme à but non-lucratif dont le mandat est de favoriser l'économie de nuit.

En urbanisme, l'économie de nuit décrit les activités économiques qui se déroulent après la journée de travail ou d'école, comme manger et boire, se divertir ou sortir dans des endroits festifs.

Selon cette définition, plusieurs loisirs des montréalais se déroulent dans le cadre de l'économie nocturne.

C'est pourquoi nous avons cru pertinent de nous adresser à vous, même si nos intérêts se démarquent des autres intervenants à cette Commission.

Notre but est de vous sensibiliser à l'importance des loisirs nocturnes des Montréalais et au fait que cet ensemble d'activités pourtant essentielles au dynamisme urbain n'est pas soutenu par la Ville.

Au-delà de l'indifférence, nous souhaitons vous démontrer que plusieurs services de la Ville oeuvrent à contre-sens d'un soutien nécessaire aux loisirs nocturnes et nous vous proposerons nos recommandations pour en favoriser l'essor.

Nous affirmons que l'effervescence nocturne fait partie du patrimoine immatériel de Montréal, et que celui-ci est fragilisé dans le contexte actuel de redéveloppement de la ville.

Dans le cadre de cette consultation visant à poser un diagnostic du loisir public montréalais, nous désirons donc présenter à la Commission un portrait des enjeux et défis des loisirs festifs, culturels et artistiques de la vie nocturne montréalaise.

1. MONTRÉAL, VILLE FESTIVE

Pour les montréalais, la vie nocturne (le *nightlife*), représente un loisir important.

Selon un document de Tourisme Montréal, 18% de la population indique pratiquer des activités liées à la vie nocturne, plaçant ce type d'activité en seconde place, après le cinéma.¹

La vie nocturne de Montréal possède également une histoire riche qui a inscrit la fête dans son ADN.

Du Red Light d'hier avec Lili St-Cyr au Mile-End d'aujourd'hui avec Arcade Fire, en passant par le Quartier Gay et ses boîtes de nuit, l'histoire de Montréal lui a insufflé une identité festive tolérante et accueillante.

Les montréalais aiment la vie nocturne, mais ceux qui les visitent aussi.

Toujours selon Tourisme Montréal, 17% des visiteurs affirment visiter Montréal pour cette raison, ce qui en fait un créneau touristique important pour la métropole.² Cet aspect est particulièrement important pour les touristes en provenance de l'Ontario (29 % d'entre eux) et du reste de l'Amérique (37 %).³

En 2016, le magazine *Thrillist* a classé Montréal en 7e position de son top 20 des villes les plus festives au monde.⁴

Ethan Brown écrivait déjà en 2005 dans la revue *New York* :

« *Montreal Clubland is relaxed and proudly nonexclusive. And unlike techno-centric Berlin or garage-rock dominated Detroit, Montreal has endlessly mutating subcultures, making it one of the most diverse music cities on the planet.* »⁵

¹ Tourisme Montréal, *Vie nocturne à Montréal*, Service de la recherche, juillet 2013.

² Tourisme Montréal, *Sondage sur l'expérience des touristes à Montréal : clientèle d'agrément et d'affaire*, Mars 2018.

³ Ipsos Marketing (pour le compte de Tourisme Montréal). *Sondage annuel sur l'expérience des visiteurs - Rapport final 2011*, 2011.

⁴ MELTZER, Matt, *The top 20 party cities on the planet*. *Thrillist*. Repéré à <https://www.thrillist.com/travel/nation/best-party-cities-in-the-world>, septembre 2016.

⁵ BROWN, Ethan, *Revue New York*, 2 mai 2005, p.70.

L'idée que le *nightlife* fait partie intégrante de l'ADN de Montréal réside autant dans la perception que nous avons de nous-mêmes que dans celle que les autres ont de nous.

- 32 % des Canadiens considèrent Montréal comme étant la ville canadienne la plus amusante, devançant ainsi Toronto qui obtient un score de 22 %.

- 75 % des Québécois considèrent Montréal comme étant la ville canadienne la plus amusante. En comparaison, seulement 46 % des Ontariens croient que Toronto est la ville la plus amusante du Canada.⁶

Si Montréal jouit de cette réputation qui lui vaut une affluence touristique importante et même une réputation qui contribue aux inscriptions étrangères à nos universités, c'est que depuis toujours, les Montréalais eux-mêmes s'adonnent en grand nombre aux sorties nocturnes.

Le dynamisme nocturne de Montréal a très largement contribué à en faire une ville ouverte, décontractée, tolérante et au diapason des cultures musicales et dansantes du monde entier.

Comme ce fût le cas avec le jazz au vingtième siècle, encore aujourd'hui, la nuit est le lieu où les expressions culturelles diverses émergent. Elle est un carrefour de rencontre important pour les différentes communautés ethniques, sexuelles et démographiques.

La nuit est un creuset culturel et social primordial pour notre vivre-ensemble.

⁶ Ipsos Reid, *The Cranium Fun Study*, Octobre 2003.

2. LES LOISIRS NOCTURNES, UN LEVIER ÉCONOMIQUE IGNORÉ

Depuis le début des années 2000, plusieurs villes à travers le monde se sont penchées sur les impacts économiques de la vie nocturne.

À Berlin l'an dernier, c'est 1,5 milliards d'euros que l'industrie de la vie nocturne a contribué à injecter dans l'économie de la ville.⁷ À New York, l'essor de l'économie nocturne dépasse maintenant celui de l'économie diurne.⁸

Elena Bird, conseillère politique senior au département du développement économique et culturel de Toronto, écrivait dans un rapport sur la vie nocturne que « *l'économie nocturne est le nouvel avantage concurrentiel pour les villes post-industrielles.* »⁹

À Montréal, malgré plusieurs études produites par Tourisme Montréal depuis 2013, il nous est impossible de chiffrer les impacts économiques de la vie nocturne. Aucune étude ne s'est sérieusement penchée sur le sujet.

Malgré des promesses faites en ce sens dans le programme électoral de Projet Montréal¹⁰, nous sommes déçus de constater que la Ville de Montréal ne possède toujours pas de comité responsable de la vie nocturne, dont le mandat consisterait non pas à gérer des nuisances, mais à stimuler et orienter son apport économique et son offre culturelle.

Il existe pourtant des précédents, comme la création des bureaux de la mode, du cinéma et autres reliés à des activités importantes comportant leurs propres défis.

Il est de notre avis que ce manque d'intérêt des décideurs ajouté à un cadre réglementaire de plus en plus restrictif a eu pour effet d'entraver son développement et de nuire gravement à son rayonnement.

⁷ AFP/The Local, *Berlin clubs brought city €1,5 billion in 2018: study*. Repéré à <https://www.thelocal.de/20190213/new-research-highlights-the-economic-value-of-berlins-nightlife-and-why-it-might-be-under-threat>, Février 2019.

⁸ The Mayor's Office of Media and Entertainment, *NYC's Nightlife Economy: Impact, Assets and Opportunities*. Repéré à https://www1.nyc.gov/assets/mome/pdf/NYC_Nightlife_Economic_Impact_Report_2019_digital.pdf, 2019.

⁹ BIRD, Elena, *Night-time economy - Stakeholder Consultation Results and Next Steps*, March 2018. Repéré à <https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2018/ed/bgrd/backgroundfile-113762.pdf>

¹⁰ Projet Montréal, *Programme 2017*, section 4.14, p. 49.

3. LES ENTRAVES AUX LOISIRS NOCTURNES

Les entraves au développement des loisirs nocturnes montréalais touchent trop de secteurs et sont trop complexes pour être détaillées en profondeur ici, mais nous tâcherons de vous en brosser un portrait sommaire.

3.1 Manque de lieux de diffusion

Projet Montréal reconnaît la nécessité de favoriser l'accessibilité aux lieux de diffusion culturelle de la vie nocturne.¹¹

Les menaces sur les lieux de diffusion sont multiples.

La gentrification des quartiers a entraîné une augmentation drastique des baux commerciaux.

Des immeubles commerciaux à proximité des zones festives historiques ont été convertis en résidences sans égard au principe que c'est à l'agent de changement que revient la responsabilité de mitiger les activités déjà existantes.

Les lois anti-tabac adoptées il y a une décennie ont créé des nuisances sonores, déplaçant le bruit des fumeurs à l'extérieur.

Depuis 2010, les arrondissements ont majoré de 1 000 % les amendes pour nuisances sonores des commerçants.

Ces développements dans leur ensemble ont favorisé un climat d'intolérance justifiant la surveillance et la délation de voisins, concurrents, fonctionnaires, pompiers et une multiplication des interventions policières.

D'ailleurs, cette intolérance envers les activités nocturnes pourtant saines et rassembleuses n'est pas totalement étrangère au problème de profilage social que Montréal tente pourtant d'enrayer.

Les événements organisés par des OBNL culturelles avec des permis de réunion qui se poursuivent en toute légalité au-delà de l'heure de fermeture des bars sont systématiquement enquêtés par la section Moralité du SPVM; être debout après 3 heures du matin à Montréal est encore suspect...

Cette « tempête parfaite » des dix dernières années a contribué à créer une image médiatique négative de la vie nocturne et a eu pour

¹¹ Idem.

conséquence que certaines salles importantes, conformes ou non, ont dû fermer leurs portes¹², entraînant un manque d'accessibilité aux lieux de diffusion.

Les artistes se sont naturellement tournés vers des espaces tels que des lofts, des studios ou des bars *afterhours* qui, bien que leur apport culturel soit essentiel à la vitalité artistique de Montréal, manquent de moyens pour se conformer au cadre réglementaire que leur impose la Ville et doivent vivre avec la constante menace d'une fermeture imposée par les autorités.

3.2 Intolérance aux événements tenus en dehors des salles reconnues

Alors qu'on vante avec fierté les réussites internationales de nos musiciens d'ici, on oublie que leurs premiers concerts ont souvent eu lieu dans une salle de spectacle improvisée.

Ces mêmes lofts d'hier servent aujourd'hui aux Arcade Fire de demain, mais les autorités s'appliquent avec beaucoup d'insistance à les fermer et mettre à l'amende leurs organisateurs.

Si les considérations sécuritaires justifient parfois une telle approche, notre ville devrait plutôt suivre l'exemple de nombreuses autres villes du monde et travailler à établir une culture de tolérance allant de pair avec sa médiation des nuisances, faute de quoi la réglementation actuelle n'aura contribué qu'à l'embourgeoisement de nos quartiers historiquement dédiés à la vie nocturne. Les artistes et les adeptes de la vie nocturne demandent et méritent d'opérer et se divertir dans un cadre sécuritaire, conforme et légal.

3.3 Transport collectif inadapté

Les montréalais veulent un métro de nuit depuis longtemps, mais des considérations d'ordre structurel les en ont toujours empêchés.

Pour l'heure, le transport collectif de nuit repose donc sur quelques lignes d'autobus à basse fréquence qui se retrouvent congestionnées à la fermeture des bars.

La meilleure option pour les noctambules est souvent le taxi ou un service de transport géolocalisé, ce qui devient rapidement onéreux.

¹² STRAW, Will, *Imaginaires et politiques de la nuit montréalaise*, Revue L'Observatoire, no. 53, p.31 hiver 2019.

Une bonification du service d'autobus sur quelques lignes névralgiques viendrait combler un grand besoin en déplacement de nuit. Pourquoi pas un "Festibus" ou un "Discobus" ?

3.3 Offre alimentaire restreinte

Même sur le boulevard Saint-Laurent, on a assez d'une main pour compter le nombre d'établissements de restauration encore ouverts après minuit.

Dans d'autres quartiers centraux de Montréal, comme le Mile-End, la nuit est un désert alimentaire.

On devine que les loyers exigés empêchent des établissements de restauration rapide locaux et abordables de s'y implanter, mais ce manque pourrait être comblé par l'opération de camions de bouffe ou autre forme de *street food* à proximité des centres d'activités et d'événements.

3.5 Heures de service dépassées

Le frein majeur limitant le développement de l'économie nocturne de Montréal réside dans sa réglementation dépassée des heures de service des boissons alcooliques.

Étant donné la nature globalisée et compétitive du marché de la vie culturelle nocturne, Montréal, autrefois perçue comme une des villes nord-américaines les plus permissives à cet égard, se retrouve maintenant à la remorque des initiatives d'autres grandes villes ailleurs dans le monde.

Depuis quelques années déjà, la ville de Toronto a mis en place un système de dérogation pour des événements de grande envergure lui permettant d'allonger ses heures de services. Par exemple, durant le festival du film de Toronto (TIFF), certains bars de l'événement ferment à 4 heures du matin plutôt qu'à 2 heures.

Des boîtes de nuit à New York cessent le service d'alcool à 4 heures du matin mais demeurent ouvertes sans autre restriction.

À Berlin, comme dans la plupart des grandes villes européennes et dans certaines villes américaines, des permis autorisent le service d'alcool 24 heures sur 24.

C'est dans ce contexte globalisé que Montréal doit se faire valoir et sa réglementation actuelle a pris un important retard sur ses concurrents.

Pourtant, Montréal possède déjà depuis plus de deux ans tous les outils législatifs pour pallier à ce retard.

En vertu du projet de loi 121 sur le statut de métropole de Montréal, la Ville a obtenu par l'alinéa 61.1 le droit « à l'égard de tout permis visé au premier alinéa de l'article 59 de fixer par règlement des heures d'exploitation différentes de celles prévues à cet alinéa sur tout son territoire. Ces heures d'exploitation peuvent différer selon la période de l'année, par catégorie de permis et par partie du territoire. »¹³

Malheureusement, aucune consultation ou mécanisme n'a à ce jour encore été mis en place pour se prévaloir de ce droit.

Nous considérons qu'il est impératif de modifier la réglementation actuelle sur les heures de service de boissons alcooliques.

La vente d'alcool en continu permettrait de pérenniser la viabilité des établissements et OBNL culturels oeuvrant la nuit, propulsant Montréal au même statut que les grandes villes européennes possédant déjà une réglementation similaire.

L'enjeu des heures de fermeture est bien sûr complexe et nécessite une réflexion soutenue que pourrait lui apporter le comité responsable de la vie nocturne que nous revendiquons et qui fait partie des priorités énoncées par votre administration dans son programme.

¹³ *Projet de loi 121: Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec, section 29, p.16, 2016.*

4. CONCLUSIONS

Il nous apparaît urgent que la Ville se mette au travail et encourage l'essor de ses loisirs nocturnes, non seulement afin de favoriser son rayonnement international mais aussi parce que c'est ce que les Montréalais désirent.

Nous sommes persuadés de la nécessité d'un soutien dédié de la part de cette administration, qui a pourtant démontré une grande sensibilité envers l'animation et l'activité culturelle dans son programme électoral.

Nous avons tout le talent pour animer les nuits de Montréal, mais la situation actuelle freine notre développement.

Les organisateurs d'événements nocturnes méritent reconnaissance pour leur contribution à l'essor culturel de leur ville. Ils se navrent depuis de nombreuses années du traitement discriminatoire dont ils se disent parfois victimes de la part des autorités.

Ils exigent d'être traités en professionnels de la production événementielle par les agents de la sécurité publique.

Ils désirent diffuser des concerts sans risquer d'attraper une amende qui les empêchera de payer leur loyer.

Ils aimeraient organiser leurs petits événements musicaux sans craindre une descente de policiers.

Avec sa culture de tolérance historique et une situation géographique privilégiée entre Toronto et New York, Montréal possède tous les atouts pour devenir une destination touristique unique en Amérique pour son *nightlife* mettant en valeur le vivre-ensemble inclusif de ses citoyens.

La Ville se doit d'envoyer un signal clair maintenant à l'effet qu'elle soutient les organisateurs et consommateurs de loisirs nocturnes.

Un geste d'appui concret de la part de votre administration à l'économie et la culture nocturne se fait attendre.

5. RECOMMANDATIONS

Nous croyons que nos recommandations sont essentielles afin de créer une vision à long terme du développement de la vie nocturne.

1- Nous recommandons la formation immédiate d'un comité responsable de la vie nocturne à la Ville de Montréal;

2- Son premier mandat sera d'implanter rapidement un nouveau cadre réglementaire adapté aux pouvoirs de L.121;

- Mise en place d'un mécanisme de dérogation événementielle pour les permis de réunion;
- Création d'une catégorie de service en continu pour les permis d'alcool permanents;

3- Le comité responsable de la vie nocturne devra mandater un rapport sur l'économie nocturne de la ville qui en analysera les enjeux et défis;

4- Le comité devra organiser les États généraux de la Nuit dont le mandat sera de:

- Faire un état des lieux avec tous les intervenants;
- Fournir des recommandations;

5- Le comité établira un plan-directeur du développement de la vie nocturne à Montréal.

Nous avons ici tous les talents pour animer les nuits de Montréal 24 heures sur 24.

Mettons-nous au travail.

Les membres du conseil d'administration de MTL 24/24

Mathieu Grondin, président
Alexis Simoneau, vice-président
Guy Vincent Melo, administrateur

-FIN-